

## Directive Municipale Occupation du sol (chantier)

Dans sa séance hebdomadaire du 28 janvier 2019, la Municipalité a décidé de fixer une taxe de CHF 0.50 par m2 et par jour pour l'occupation du sol.

Ce document a été adopté par la Municipalité le 28 janvier 2019.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic S. Guarna La Secrétaire

S. Baruchet